



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 17 juillet 2020

**PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI**

Société UPM – site de la Chapelle Darblay – Grand-Couronne (76)

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Île de France a validé, mercredi 15 juillet, le Plan de Sauvegarde de l'Emploi présenté par la société UPM, concernant son site de la Chapelle Darblay, sur la commune de Grand Couronne.

Ce Plan de Sauvegarde de l'Emploi a fait l'objet de discussions préalables et d'un accord entre la direction et les représentants syndicaux des salariés. Il implique la mise à l'arrêt de l'activité de l'établissement.

UPM sera assujetti à une obligation de revitalisation industrielle, pour garantir le maintien au plus haut niveau possible des emplois et des compétences sur le territoire concerné. D'ores et déjà, la DIRECCTE de Normandie et le groupe UPM échangent quant aux actions à mener pour compenser, sur le même bassin d'emploi, la disparition des postes induite par cette cessation d'activité, dans le cadre d'une convention de revitalisation.

S'agissant de l'avenir du site, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional réuniront en septembre la commission industrielle de suivi d'UPM. Cette commission rassemble les représentants de l'État et des collectivités locales, l'ADEME, les partenaires sociaux de la société UPM, les fédérations et syndicats professionnels ainsi que les associations de filière opérant dans la gestion des déchets et le recyclage. Ses objectifs : faire naître et accompagner les projets de valorisation du site de la Chapelle Darblay, notamment en conservant l'outil de production, et orienter la revitalisation de la filière. Cette commission industrielle s'est tenue à deux reprises en janvier et en mai 2020.

Les services de l'État, en partenariat constant avec les acteurs des territoires, entendent ainsi garantir l'avenir de l'emploi industriel sur le territoire rouennais.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex